



Synthèse des observations du public

Arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux installations à déclaration relevant de la rubrique 2564 « Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques »

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 15 novembre 2018 au 6 décembre 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Nombre et nature des observations reçues :

Une contribution a été déposée sur le site de la consultation.

Dans celle-ci, le contributeur déplore que certaines entreprises, qui ne se déclarent pas ICPE ne font l'objet d'aucun contrôle, et les services de l'État renvoient au maire de la commune concernée le contrôle. Or, la proximité du contrôleur fausse le résultat, et aucune contrainte n'est imposée à l'entreprise qui peut polluer le sol et l'air.

Synthèse et suite donnée

Cette contribution ne porte pas sur le projet de texte proposé et ne propose pas de modification.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 10 décembre 2018

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.

Aucune
